

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



16 octobre 2025

Autofocus certification : **91% des alternants de la branche trouvent un emploi dans les 6 mois**

Sur la base des sortants de l'année 2024, l'Observatoire des métiers des services de l'automobile publie son Autofocus annuel consacré aux certifications de la branche. Avec des résultats notables (+5% d'inscrits par rapport à 2023 et un taux d'insertion pour les alternants de 91% dans les six mois), les certifications conçues par l'ANFA font chaque année leurs preuves et deviennent des références en matière de formation. Ajustées aux réalités du terrain et à l'évolution des métiers, ces dispositifs, qui répondent parfaitement aux besoins des entreprises, continuent d'être développés en lien avec les enjeux du véhicule électrique et à la montée en compétences qui en découle.

Des effectifs en progression et un taux d'insertion supérieur à 90%

Au total, **6 105 personnes** étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile se terminant en 2024, **soit une progression de 5% par rapport à 2023**. Le mode d'accès principal à ces certifications est **l'alternance** (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage), qui a concerné près de **trois quarts des formés**. Une formation plébiscitée, puisque **95%** des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de leur apprentissage et **87%** de l'accompagnement effectué par leur entreprise durant leur cursus.

Le taux d'insertion après une certification reste particulièrement élevé : 90% des titulaires d'une certification ont un emploi dans les six mois qui suivent la fin du contrat d'alternance **et une majorité (58%) ont déjà un emploi dans le mois suivant la formation**. De plus, **parmi les titulaires qui sont en emploi dans les six mois, 66% sont embauchés dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance**. Enfin, **92% des titulaires d'une certification sont embauchés en CDI, 95% sont restés dans la branche des services de l'automobile et 91% exercent le métier pour lequel ils ont été formés pendant leur formation**.

L'ANFA fait évoluer ses certifications pour répondre à l'électrification du parc

Pour d'être toujours au plus près des besoins des métiers, les certifications de la maintenance des véhicules (auto et moto) ont été revues pour intégrer les évolutions technologiques en lien avec l'entretien, le diagnostic et la maintenance préventive et corrective des véhicules thermiques et électriques :

- TFP Technicien Expert Après-Vente motocycles (TEAVM)
- TFP Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA)
- CQP Technicien Après-Vente Automobile (TAVA)
- TFP Mécanicien Automobile (TFP MA).

L'ANFA a également créé deux certificats de compétences de branche (CCB) pour permettre aux salariés ou demandeurs d'emploi de la branche d'acquérir des compétences complémentaires liées au domaine de l'électrique :

- **Le CCB « Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride »** : qui permet de réaliser toutes les activités de maintenance préventive et corrective hors tension, spécifiques aux véhicules électriques ou hybrides.
- **Le CCB « Conseils en électromobilité »** : qui permet l'accompagnement de la clientèle vers les mobilités durables, la présentation d'une solution d'électromobilité ou d'apporter des conseils liés à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides et à leur écosystème

« Dans sa démarche d'adaptation continue aux évolutions des métiers et aux besoins des entreprises, la branche des services de l'automobile devient également la première à avoir intégré ses certifications référencées au RNCP sur la plateforme France VAE. L'ANFA se mobilise pour la reconnaissance des compétences tout au long de la vie professionnelle. » ajoute **Anne-Sophie Lescure, adjointe à la responsable du service Ingénierie des certifications de l'ANFA.**

Le domaine des écoles de conduite entièrement rénové

Le domaine des écoles de conduite a bénéficié au cours des deux dernières années d'une révision complète des qualifications existantes au sein du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA). **Une mise à jour qui prend en compte l'émergence d'un nouveau métier « l'Auxiliaire de gestion des écoles de conduite » (AGEC)**, ainsi que la mise à jour et la valorisation de qualifications déjà existantes.

Le CQP AGECE a été élaboré à la suite de la création de la qualification métier, et a pour objectif de former ses titulaires à la fois aux activités administratives essentielles pour une école de conduite (constitution des dossiers candidats, inscriptions, gestion des plannings élèves/formateurs...) et celles associées à la relation clientèle (les auxiliaires incarnant très souvent le premier contact avec l'entreprise).

De plus, la qualification « **Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite** » intègre désormais des compétences additionnelles en management d'équipe (conduite du changement) et en matière de développement de l'activité (appel d'offre).

« Les conclusions de l'Observatoire des métiers des services de l'automobile confirment la solidité et la pertinence de nos certifications : elles répondent concrètement aux besoins des entreprises tout en offrant aux jeunes et aux professionnels une véritable passerelle vers l'emploi durable. En particulier, la réussite de l'alternance illustre parfaitement la qualité du partenariat entre les acteurs de la formation et les entreprises de la branche. » souligne **Guillaume Faurie, Délégué général de l'ANFA.**

[Télécharger l'Autofocus](#)



À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission paritaire nationale de la branche des Services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation. L'ANFA anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile, apporte une expertise dans le cadre du développement de la GPEC de branche, intervient sur le champ de la certification, assure la promotion des métiers et développe l'apprentissage, notamment via ses réseaux de CFA pilotes et de lycées professionnels partenaires.

CONTACT PRESSE ANFA

Agence Rumeur Publique • anfa@rumeurpublique.fr

Arthur Barbier • 07 71 80 76 69

Pia Manière • 06 01 40 08 60

Marie GOSLARD • 06 21 23 37 75

communication@anfa-auto.fr

TOUTES NOS ACTUALITES SUR NOTRE SITE